

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 26 (1996)
Heft: 7-8

Artikel: Le temps des pitres
Autor: Bez, Jean du
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-828737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le temps des pitres

Lil ne s'y faut point tromper: «faire les courses» au sens où je l'entends ici, ce n'est pas travail de commissionnaire ni allées et venues en ville dans l'intention d'y faire ses emplettes. Dans l'acception qui est la nôtre, faire les courses, c'est quitter chaque jour son domicile pour aller travailler au dehors.

C'est le genre de vie que j'ai connu pendant les cinq ans durant lesquels, habitant Cortébert, j'ai fréquenté l'école secondaire de St-Imier. Evidemment, c'est le train qui nous servait de moyen de transport et, rarement, je dirais même exceptionnellement, notre vélo. Comme l'abonnement pour écoliers donnait droit chaque jour à un nombre illimité de courses, nous

rentrions pour dîner parce que c'était plus économique de revenir à la maison que de prendre pension là-haut. Seulement voilà: arrivés à Cortébert à 12 h 18, nous en repartions à 12 h 52. Si on déduit de ce temps les minutes qu'il fallait pour arriver à la maison et pour s'en retourner, on constatera qu'il n'y avait pas moyen de se délecter de cuisses de grenouille, de beignets de cerise ou de tartes de tatin.

Les minutes étaient si précieuses que nous, ceux du bas du village, nous descendions volontiers à contre-voie pour éviter le passage à niveau. Certes, on y gagnait un bout mais cette manière de contrevenir aux règlements des CFF n'avait pas l'heur de plaire au chef de gare. Comme le disait le Nicod, «courseur» comme moi:

– Le père Desbœufs, il nous a salement sur sa corne.

A l'époque, il n'était pas encore

question de traction électrique pour les trains de notre Vallon. Nous nous contentions de braves locos à vapeur qui donnaient le meilleur d'elles-mêmes bien sûr, mais qui, de Ville-



Dessin Urs Zeier

ret à St-Imier par exemple, aha-naient passablement et faisaient au moins autant de bruit que de chemin.

Ah! Ces montées vers l'école qui duraient bien une demi-heure, nous ont-elles laissé des souvenirs! Pas tellement le matin en hiver, c'est vrai. Comme on quittait Cortébert à 6 h 22, à peine avions-nous pris place dans le wagon que chacun s'emballait douillettement dans sa pèlerine et partait dans un bon sommeil. Pas risque de s'oublier. En haut, il y avait toujours quelqu'un qui ne manquait pas de nous réveiller.

En été, pourtant, c'était une autre musique. Il faisait jour et on dormait moins. Il fallait donc tuer le temps. Tout au long du trajet, on s'amusait un peu. C'était d'autant plus facile que le dernier wagon était assez régulièrement réservé aux écoliers... Le lieu devenait propice pour organiser des parties de tape.

Oui, mais pas n'importe quelle tape: ici il était strictement interdit de poser le pied sur le sol. Les déplacements n'étaient permis que par-dessus les bancs et celui qui arrivait à se hisser sur les porte-bagages était à l'abri. Était également protégé celui qui s'asseyait sur le bord de la fenêtre ouverte, que ses pieds soient à l'extérieur ou à l'intérieur du wagon.

Plus rarement, car il fallait que les circonstances soient propices, il y avait une performance qui vous classait parmi les caïds, les tout grands. Cela consistait à passer par-dessus le toit du wagon. Il s'agissait de sortir par une fenêtre avec l'aide des copains qui poussaient, de traverser le toit et de ren-

trer par la fenêtre opposée où des bras secourables guidaient vos pieds. C'était difficile. Non pas tellement à cause du danger – cela se passait au dernier wagon et entre Villeret et Saint-Imier, là où le train n'allait pas vite – mais il fallait que le temps soit sec, qu'il n'y ait pas d'adultes dans le compartiment et qu'on ait la blouse à enfiler par-dessus ses habits, une blouse que le Nicod prenait précisément pour réaliser cette performance. Dame! C'est que, sur le toit, c'était passablement noir de suie.

Tout s'est toujours bien passé pour moi jusqu'à ce qu'un jour, à l'arrivée du marchandise de 5 h 30, le chef de gare me fasse signe et me dise:

– Quand le train sera parti, tu passeras dans mon bureau.

Et là, ça a pété.

– Il y a longtemps que je sais, m'a dit le père Desbœufs, que tu fais le

Criminalité en baisse

pitre dans le train. Jusqu'ici, à cause de tes parents, je n'ai rien dit. Cette fois, tu as été trop loin. On t'a vu grimper sur la balustrade à l'entrée du wagon et ça, c'est la dernière fois que je l'entends dire. A la première ânerie de ce genre, je te retire ton abonnement!

Le salaud! Me faire ça, à moi! A moi l'innocent, le paragon de toutes les vertus. Moi qui... moi que... C'est vrai, j'y avais bien grimpé sur c'te balustrade. Mais c'était pour enlever le crochet qui bloquait la porte ouverte et que je n'arrivais pas bien à soulever parce qu'il était cent fois trop haut... C'est-à-dire bien haut pour les petits... Me retirer mon abonnement, quinze jours avant les vacances d'été. Il l'avait bien dit, le Nicod, qu'il m'avait sur sa corne ce Desbœufs. Mais, lui pi ses trains, ils pouvaient aller se gratter. Je ne prendrais plus leur train. Je ferai les courses en vélo.

Ainsi fut fait. Jusqu'aux vacances, c'est sur ma bécane que j'ai fait les déplacements. Et il n'a pas fait beau tous les jours, et la route empierrée n'était pas le billard que l'on connaît aujourd'hui. Et puis, à midi, à descendre «comme un fou» sur dix kilomètres, ça vous met si bien en nage qu'à table, on n'a plus tellement envie de manger mais de boire surtout. C'est aussi que de Courtelary à Cortébert, ça ne descend guère... Enfin, j'ai tenu jusqu'aux vacances, en me demandant comment je m'en tirerais à la rentrée.

Et cela ne s'est pas mal arrangé. Le père Desbœufs avait eu une alerte «du côté du cœur» et il était en congé de convalescence. Son remplaçant, un Neuchâtelois débutant, était large d'esprit.

Les choses ont donc repris leur cours normal jusqu'au printemps, à la fin de ma scolarité. C'est comme ça que, les CFF et moi, nous avons fait la paix.

Jean du Bez

Tiré de «Dans le Jura bernois, 24 histoires», édité par l'auteur.

En Suisse, après avoir oscillé entre 316 000 et 359 000 délits entre 1989 et 1991, le total des infractions portées à la connaissance des juges et de la police a battu un record à l'envers en 1995.

Après quatre baisses annuelles consécutives, le chiffre total de 304 637 dénonciations a été atteint. Ce chiffre démontre le plus bas niveau absolu de l'ensemble de la criminalité depuis 1982. Le cambriolage mis à part, on remarque une nette baisse des délits contre le patrimoine.

Les escroqueries, abus de confiance et autres brigandages (agressions) sont en perte de vitesse. Dans d'autres registres, les infractions sont également en baisse. A savoir: les menaces et menaces à la bombe et les incendies intentionnels. En revanche, on constate une augmentation des délits contre la vie et l'intégrité corporelle, des infractions contre l'intégrité sexuelle, des cambriolages, contraintes, chantages et extorsions.

Nonobstant cette importante réduction de l'ensemble de la criminalité, le chiffre total des auteurs identifiés par la police a légèrement augmenté. La part des délinquants étrangers a atteint le plus haut niveau jamais atteint: 47%.

Lorsque vous saurez finalement que la majeure partie des infractions (plus de 90%) ne concerne que des délits contre le patrimoine (le vol sous toutes ses formes), vous conviendrez que le moment est venu d'agir pour limiter les dégâts.

En Suisse, un cambriolage est commis toutes les 8 minutes, un vol de véhicule toutes les 6 minutes, un vol de sac à main toutes les 6 heures et une agression toutes les 4 heures et 43 minutes.

Qui d'entre nous peut prétendre passer éternellement entre les gouttes de la délinquance? La police ne baisse pourtant pas les bras! Retenez ces chiffres: ce sont 56 144 auteurs de délits qui ont été identifiés (84,4% d'hommes et 15,6% de femmes). Sur un total de 26 581 délinquants étrangers identifiés, 76,6% avaient leur domicile en Suisse, contre 23,4% à l'étranger. Ce qui revient à prouver qu'il n'y a pas seulement les montres et le chocolat qui attirent certains touristes...

Vaud: vols et cambriolages

Dans l'ensemble, les crimes et délits enregistrés par la police cantonale vaudoise en 1995 sont révélateurs d'une faible augmentation des cas connus par rapport à 1994 (plus 1,9%). Entre parenthèse, les chiffres de 1994.

Total des infractions en 1995, 25 052 (24 587); total des vols et cambriolages, 14 792 (14 315); vols à la tire, 709 (707); vols à l'arraché, 68 (88); agressions, 93 (110); vols de voitures, 644 (662); vols de motos, 178 (169); vols de cyclomoteurs, 780 (855); vols de vélos, 2129 (2209).

Genève: vols et cambriolages

Pour Genève, les chiffres de 1995, comparés à ceux de l'année précédente, laissent apparaître une diminution de 5% du nombre des infractions. Entre parenthèse, les chiffres de 1994.

Total des cambriolages, 4641 (5220); vols à la tire, 2167 (1922); vols à l'arraché, 163 (180); agressions, 111 (81); vols de voitures, 937 (941); vols de motos, 914 (914); vols de cyclomoteurs, 771 (781); vols de vélos, 3154 (3471).

Jean-Pierre Crettenand